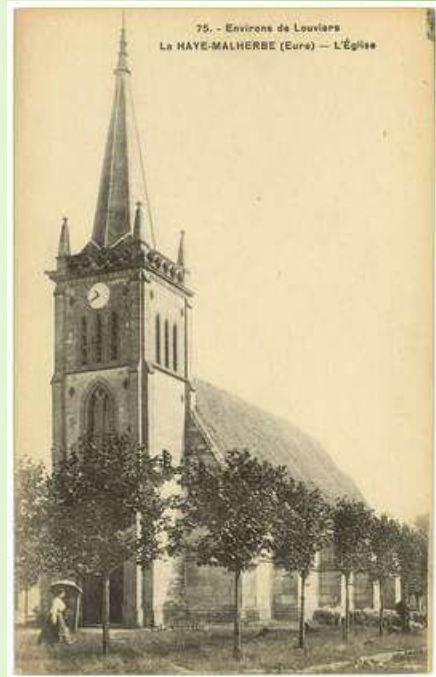


La Haye Malherbe

Et Ses Hameaux *



- *Les Hoguettes
- *Le Camp des Ventes
- *La Vallée

Sommaire

Le mot du Maire	2
État civil	3
Numéros de téléphone utiles	7
Prudence lors de vos voyages à l'étranger	9
La carte européenne d'assurance maladie	10
Demande de passeport ou carte nationale d'identité	10
Inscription sur liste électorale	11
Les déchets et collectes	12
Quelles démarches pour vos projets	13
Une identité pour l'école du Bourg	14
Inauguration après travaux de l'épicerie "Le petit panier"	14
Modifications de l'équipe municipale	15
Commémoration du 11 novembre	15
La communication	16
Pand@ by PIMMS présent dans votre Mairie	17
Épicerie sociale et solidaire itinérante	18
Le monoxyde de carbone	20
Les chenilles processionnaires	21
Les frelons asiatiques	22
L'ambrosie	23
L'aide à domicile	24
Les aides pour réduire nos déchets	26
Bravo pour le tri	27
Les ennemis du tri	28
La reprise gratuite de vos appareils usagés	29
Je donne une seconde vie à mes meubles	30
Étude éolien	30
Transport à la demande près de chez vous	31
Les animaux errants	32
Nuisances sonores	33
Élagage des haies, arbres, arbustes	34
Brûlage des déchets végétaux	35
La propreté devant chez soi	36
Le concours des maisons fleuries 2021	37
Le fleurissement de la commune	37
Travaux 2021 - 2022	38
Retour de l'enfant vers l'école de La Vallée	47
Tarifs scolaires 2020 - 2021	47
Association des Parents d'Élèves	48
Judo Club La Haye Malherbe	49
La Joie de Vivre	51
Association de Sauvegarde du Patrimoine Malherbois	52
La Vallée des Loisirs	53
Racing Club Malherbe Surville	54
Académie d'Aikido Seine Eure	56
A S H M section course hors stade	57
A S H M gymnastique	58
L'Eure des savoirs	58
Dates à retenir pour l'année 2023	59

Le mot du Maire

Chères Malherboises, chers Malherbois,

Après un été chaud et sec signes avant-coureurs du réchauffement climatique, l'inflation, la guerre en Ukraine, la COVID 19 depuis des mois des événements lourds et sombres ont un impact indéniable sur notre moral.

L'année 2022 se termine et nous allons étudier le budget 2023 qui sera compliqué en espérant que nos dotations ne diminuent pas en 2023.

Nous avons choisi d'affronter les véritables enjeux et de poursuivre notre action dans la cohérence.

Comme vous avez pu le constater nous avons éteint les éclairages des rues pendant l'été, de la même façon pour la période hivernale nous avons pris la décision de changer les horaires de coupure de 21h30 à 6h00. Cependant, pendant la période de Noël les décorations seront installées comme habituellement sur une durée plus courte, la municipalité est attentive à la section fonctionnement surtout que certaines charges dans ce domaine sont incompressibles.

Je remercie tous les acteurs de notre commune le personnel communal, les enseignants, les présidents des associations, bénévoles, commerçants, artisans, entreprises, agriculteurs, les pompiers et le milieu médical toutes ces personnes qui animent notre commune ce qui lui permet d'être attractive.

Vous trouverez sur ce journal l'ensemble des travaux réalisés en 2022 concernant la section investissement. Pour l'année 2023 l'équipe municipale devra faire des choix sur l'investissement en rapport avec les subventions accordées, l'étude de faisabilité pour la réalisation de la cantine est en marche et nous espérons avoir de bons retours par nos financeurs.

Au nom du conseil municipal, je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et une excellente année 2023 ainsi qu'aux membres de votre famille.

Cette année la date pour les vœux du maire sera le dimanche 8 janvier 2023 à 11h.00 à la salle polyvalente.

Le Maire
Serge Marais



État civil

Naissances

★ Le 22 Janvier 2021 ★

BRUNG Clarisse

★ Le 27 Janvier 2021 ★

BRÉANT Hippolyte, Hervé, Marceau

★ Le 30 Janvier 2021 ★

ROUSSEL Charlie, Lyne, Colette

★ Le 7 Février 2021 ★

HIDEUR RENARD Lou, Catherine, Marie-Ange, Pascale

★ Le 20 Mars 2021 ★

MORLET Antoine, Arthur, Vivien

★ Le 31 Mars 2021 ★

BÉRANGER Robin, Camille, Soan

★ Le 4 Avril 2021 ★

CHERTIER Agathe, Sophie, Agnès

★ Le 10 Juin 2021 ★

DEPARROIS Lexa, Érica

★ Le 14 Juillet 2021 ★

LOTHON Axelle, Romane

★ Le 6 Septembre 2021 ★

DORIVAL Lili, Aurélie

★ Le 7 Octobre 2021 ★

LE BIEZ Maël, Corentin, Jérôme

★ Le 11 Novembre 2021 ★

BOUELLE Eden, Ethan, Steve

★ Le 18 Décembre 2021 ★

PECQUEULT TOURNANT Noé, Maël, Harold, Loan

★ Le 1 Mars 2022 ★

LUCAS Leila, Fouria, Annie

★ Le 21 Avril 2022 ★

ARTUS Clémentine

★ Le 15 Juillet 2022 ★

SALINGUE HERY, Joey

★ Le 15 septembre 2022 ★

LE RAI Andréa, Nanni

★ Le 29 Octobre 2022 ★

VIMONT Elisa, Catherine, Annie



Ils se sont dit « Oui »

Le 19 Juin 2021

Mr ELIND Mathieu et Mlle POINDEFER Ivanna

Le 26 Juin 2021

Mr LEFÈVRE Arnaud et Mlle LE BOUDEC Nelly

Le 26 Juin 2021

Mr VENDANGE Antoine et Mlle POPOWICZ Cathy

Le 11 Septembre 2021

Mr LANAVERRE Julien et Mlle OURY Ketty

Le 18 Juin 2022

Mr BEUCHET Jérémy et Mlle GIFFARD Vanessa

Le 2 Juillet 2022

Mr LETELLIER Yoann et Mlle BRUNET Élodie

Le 9 Juillet 2022

Mr PILLON Alexis et Mlle BEVILACQUA Aurélie

Le 13 Août 2022

Mr MARGUERITE Nathan et Mlle PIERRE Céline

Le 27 Août 2022

Mr COBO Damien et Mlle LOUVET Jessica

Le 3 Septembre 2022

Mr LEGRAND Loïc et Mlle LETAINTURIER Lisa

Le 24 Septembre 2022

Mr PECQUEULT Phocas et Mlle TOURNANT Marjolaine



Décès

▲ Le 11 Janvier 2021 ▲

MUNOT Madeleine, Octavie, épouse DAS, 90ans

▲ Le 12 Février 2021 ▲

GAZON Didier, Guy, André, Eugène, 63 ans

▲ Le 22 Février 2021 ▲

DELARUE Gérard, Marcel, 79 ans

▲ Le 31 Mars 2021 ▲

CHANTEAU Pierre, Claude, Xavier, 78 ans

▲ Le 2 Avril 2021 ▲

MULLET Pierre, Charles, Louis, 87 ans

▲ Le 18 Juin 2021 ▲

LELOUP Fernande, Hélène, Paulette, épouse FIQUET, 84 ans

▲ Le 20 Juillet 2021 ▲

GILLES Marc, Marcel, Valentin, 72 ans

▲ Le 14 Août 2021 ▲

AUZOUX Guy, 74 ans

▲ Le 27 Août 2021 ▲

ROUDIER Monique, Renée, Germaine, 70 ans

▲ Le 5 Septembre 2021 ▲

ROHEL Bernard, André, 75 ans

▲ Le 25 Septembre 2021 ▲

LAURENT Pierre, Jean, 95 ans

▲ Le 2 Octobre 2021 ▲

L'HÉRONDEL Jean-Pierre, Lucien, 69 ans

▲ Le 3 Octobre 2021 ▲

VALLÉE Josiane, Rolande, Christiane, épouse LEMARCHAND, 75 ans

▲ Le 21 Octobre 2021 ▲

GILBERT Gisèle, Marie, Madeleine, épouse THOMAS, 89 ans

▲ Le 16 Novembre 2021 ▲

LECOINTRE Rachel, Flavie, Anna, épouse MULLINGHAUSEN, 87 ans

▲ Le 20 Novembre 2021 ▲

GRÉMONT, Patricia, Sophie, épouse JAMES, 58 ans

▲ Le 22 Octobre 2021 ▲

MONÉDÉRO Claude, Pierre, 80 ans

▲ Le 23 Novembre 2021 ▲

THIRIOT Alain, Thierry, 51 ans



L'ensemble du conseil à une énorme pensée pour les personnes qui nous ont quittées. Nous présentons toutes nos condoléances à leurs proches et courage pour affronter ces moments toujours difficiles à surmonter.

Décès

▲ Le 25 Janvier 2022 ▲

POTOR Marie-Odile, Josette, 78 ans

▲ Le 25 Février 2022 ▲

VERNEUIL Catherine, Thérèse, Marthe, épouse RICHARD, 64 ans

▲ Le 7 Avril 2022 ▲

DESVAUX Bernard, Paul, Joseph, 80 ans

▲ Le 8 Avril 2022 ▲

CURÉ Pierre, Émile, 93 ans

▲ Le 29 Avril 2022 ▲

MARTINE Patrick, Jacques, 66 ans

▲ Le 7 Mai 2022 ▲

HERCHER Frédéric, Joël, Guy, 56 ans

▲ Le 29 Mai 2022 ▲

BOHU Patrice, André, 68 ans

▲ Le 24 Juillet 2022 ▲

SOQUET Didier, Raymond, Christian, 66 ans

▲ Le 5 Octobre 2022 ▲

DELABARRE Marie-Thérèse 84 ans

▲ Le 12 Octobre 2022 ▲

HENNEQUEZ Fabrice, Bernard, Louis, 62 ans

▲ Le 18 Octobre 2022 ▲

SCHILLIGER Denise, Raymonde, épouse RECHER, 66 ans

▲ Le 6 Novembre 2022 ▲

LAUDREL Nicolas, Georges, René, 45 ans

▲ Le 7 Novembre 2022 ▲

MERCENNE Jeannine, Hélène, Raymonde, épouse MONNEAUX, 91 ans

▲ Le 11 Novembre 2022 ▲

BERNARD Jean-Claude, 76 ans

▲ Le 15 Novembre 2022 ▲

BERANGER Jean-Claude, Eugène, 76 ans



L'ensemble du conseil à une énorme pensée pour les personnes qui nous ont quittées. Nous présentons toutes nos condoléances à leurs proches et courage pour affronter ces moments toujours difficiles à surmonter.

Municipalité

Numéros de téléphone utiles

<u>Service Santé</u>		<u>Urgence</u>	
Docteur DAMMAME	02.32.25.91.77	C.C.A.S.	02.32.50.61.30
Infirmières Libérales	02.32.50.62.15	Centre antipoison	0825.812.822
Masseur Kinésithérapeute	02.32.25.20.30	Disparition d'enfants	116.000
Orthophoniste Mme LEMAIRE.....	02.76.49.92.15	Enfance victime de violence	119
Orthophoniste Mme SWERTVAEGHER.....	06.15.26.95.90	Femme victime de violence	3919
Pédicure - Podologue M. VARCIN.....	06.75.01.09.05	Gendarmerie	17
Pharmacie Rivette	02.32.25.94.06	Pompiers secours	18 ou 112
		Pompiers services administratifs	02.32.40.02.21
		S.A.M.U	15
		SAMU social	115
<u>Associations</u>			
Académie Aïkido Seine Eure	06.84.84.41.22	Judo Club LHM	06.15.46.27.26
Amicale des donateurs de sang	06.09.87.25.79	La joie de vivre	06.20.13.61.15
Amicale des sapeurs pompiers	06.08.47.09.05	La Vallée des loisirs	06.22.45.60.36
Anciens combattants	06.76.83.82.50	RC Malherbois Surveillais	06.89.83.58.48
APE du Bourg	06.12.99.32.03	Sauvegarde patrimoine malherbois	06.76.83.82.50
AS HM course à pied	02.32.25.06.55	L'Eure des savoirs	06.86.17.52.84
AS HM gymnastique	07.88.35.10.05	Société de chasse	06.19.57.91.49
AS HM pétanque	06.24.48.40.20		
AS HM tennis de table	02.32.50.49.75		
Comité des fêtes	06.84.13.18.58		
<u>Commerçants/Artisans</u>			
A2P IMMO	02.32.25.20.94	Garage du Carbonnier	02.32.50.61.32
Aux Délices Malherbois	02.32.59.45.74	La Source aux Fleurs	02.32.50.67.90
Belle & Zen	02.32.59.37.03	Le Bistrot des Artistes	02.32.50.68.62
Boucherie Gaudet	02.32.50.61.44	Le Petit Panier	02.32.25.17.86
Électricité Derrey	02.32.25.15.73	MGT Clôture	06.79.44.14.61
Franck Coiffure	02.32.50.62.98	Tout'Elec	09.53.64.69.72
Fast food (nouveau ouverture décembre)	06.52.36.68.59	GM ELEC	07.83.84.48.65
<u>Commerces ambulants et Marché hebdomadaire</u>			
Colin's Burger (mercredi sur la place).....	07 83 67 84 49	Pizza Minute (Distributeur)	06 63 15 82 81
Crêp chouette (vendredi sur la place).....	07.50.08.84.52	Pizza Sympa (mardi sur la place)	06 32 41 65 38
		Marché hebdomadaire sur la place de l'église	JEUDI
<u>Autres</u>			
Artus Conseils Finances	06.12.99.62.95	EDF Clientèle ménages	08.01.02.70.26
Assistante sociale Louviers	02.32.09.46.56	Inhumation religieuse	06.16.13.94.63
Service des Impôts des particuliers	02.32.54.74.10	Inhumation religieuse	02.32.50.63.44
Service départemental des impôts fonciers	02.32.25.71.13	Inhumation religieuse.....	02.32.50.65.73
Service des impôts des entreprises	02.32.25.71.43	Micro crèche « Petit à Petit »	09.86.57.27.28
Trésorerie de Louviers	02.32.09.40.70	Taxi Lefebvre Philippe	06.08.88.18.33
Communauté d'agglomération Seine Eure	02.32.50.85.50	La Poste	3631
Eaux, assainissement VÉOLIA	09.69.39.56.34		
École de la Vallée	02.32.25.00.70		
École Jean Paul BARBÉ	02.32.25.95.19		

Municipalité



Contact

Courrier : Mairie de la Haye Malherbe
Place de la Mairie
27400 La Haye Malherbe
Téléphone : 02.32.50.61.30
Mail : mairie.lhm@free.fr



Nos horaires d'ouverture

Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi de 16 à 18 heures
Jeudi de 9 heures 30 à 11 heures 30

Les permanences des élus

<u>Lundi</u>	Monsieur Éric LOUET (1 ^{er} adjoint) de 16 ^h 00 à 18 ^h 00 Affaire suivie : Urbanisme et Finances
<u>Mardi</u>	Monsieur Serge MARAIS (Maire) de 16 ^h 00 à 18 ^h 00.
<u>Mercredi</u>	Monsieur José HACVILLE (3 ^{ème} adjoint) de 16 ^h 00 à 18 ^h 00 Affaires suivies : Travaux, voirie, bâtiments communaux.
<u>Vendredi</u>	Madame Amélia BRÉANT (2 ^{ème} adjointe) De 16 ^h 00 à 18 ^h 00 Affaires suivies : Administration générale, vie scolaire, CCAS.

Location vaisselle

2,00 € le couvert, contactez Madame BOURGÈS au 02.32.50.65.40



Location de la salle polyvalente

Habitant de la commune : 450,00 €
Habitant hors commune : 800,00 €
Location vidéo projecteur : 100,00€

Droits de place

Occasionnel le mètre (en linéaire) : 4,00 €
Permanent (forfait hebdomadaire) : 10,00 €
Marché le mètre (en linéaire) : 0,80 €

Concessions cimetière communal

Case columbarium pour 15 ans : 510,00 €
Case columbarium pour 30 ans : 870,00 €
Sépulture pour 30 ans : 250,00 €
Sépulture pour 50 ans : 350,00 €

Municipalité

Prudence lors de vos voyages à l'étranger

Peut-on voyager avec une carte d'identité périmée ?

Voyager avec une CNI (carte nationale d'identité) dont la date de validité est périmée est envisageable. Tout dépend de votre destination et de la date de création de votre carte d'identité. Pour plus d'information, nous vous invitons à consulter le site demarches.interieur.gouv.fr

De façon à éviter tout désagrément pendant votre voyage, il vous est fortement recommandé de privilégier l'utilisation d'un passeport valide à une CNI portant une date de fin de validité dépassée, même si elle est considérée par les autorités françaises comme étant toujours en cours de validité.

CARTE D'IDENTITÉ DE PLUS DE 10 ANS, ATTENTION TOUS LES PAYS NE L'ACCEPTENT PAS !



DÉLIVRÉE APRÈS LE 1^{ER} JANVIER 2014

- ✓ La durée de validité est de **15 ans** pour les personnes majeures.

DÉLIVRÉE ENTRE LE 2 JANVIER 2004 ET LE 31 DÉCEMBRE 2013

La durée de validité passe de 10 à 15 ans, votre carte est donc **encore valable 5 ans après la date d'expiration inscrite.**

- ✓ De nombreux pays **acceptent un titre d'identité en apparence périmé** :
Andorre, Bulgarie, Croatie, Grèce, Hongrie, Lettonie, Malte, Monaco, Monténégro, République tchèque, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Suisse, Tunisie¹, Turquie, Luxembourg

- ✗ **Mais d'autres non**, comme par exemple :



- ➔ Il est donc fortement recommandé aux voyageurs de **vérifier la position du pays** dans lequel ils envisagent de se rendre.

La liste des pays et de leur position sur la question est notamment disponible sur le site du ministère des affaires étrangères (diplomatie.gouv.fr).

- ➔ Vous pouvez demander le **renouvellement anticipé** de votre carte d'identité en apparence périmée, à condition de justifier de votre intention de voyage² et de ne pas être titulaire d'un passeport valide.

Municipalité

La Carte européenne d'assurance maladie

À quoi sert la carte européenne d'assurance maladie (CEAM) ?

La carte européenne d'assurance maladie (CEAM) facilite la prise en charge de soins médicaux en Europe. Elle atteste des droits de son titulaire à l'assurance maladie française. Lors de vacances ou d'un court séjour en Europe, il est conseillé de se la procurer. La CEAM peut être demandée par toute personne rattachée à l'Assurance maladie, quelle que soit sa nationalité.

Durée de la carte

La CEAM est valable **2 ans** maximum à partir de sa date d'édition.

Sa durée de validité ne peut toutefois pas dépasser la durée des droits de la personne concernée à l'assurance maladie.

Conditions de renouvellement de la carte

Le renouvellement ne peut se faire qu'à la date de péremption de la carte. La demande se fait par messagerie ou par téléphone.



Demande de passeport ou carte nationale d'identité



Où peut-on faire une carte d'identité ?

Le lieu de la demande ne dépend pas du domicile. Vous pouvez vous rendre à n'importe quelle mairie, à condition qu'elle soit équipée d'une station d'enregistrement. Votre présence est indispensable pour procéder à la prise d'empreintes

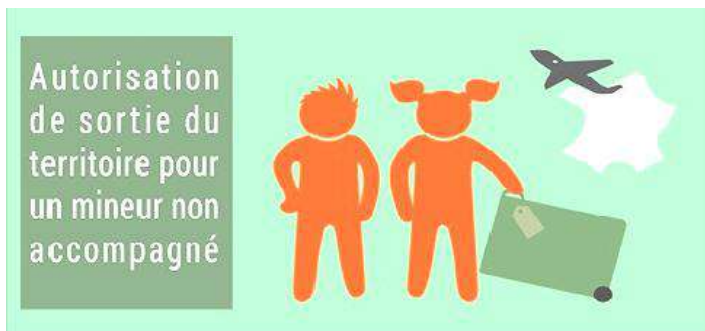
Où peut-on faire un passeport ?

Le lieu de la demande ne dépend pas de votre domicile. Vous pouvez vous rendre à n'importe quelle mairie, à condition qu'elle soit équipée d'une station d'enregistrement. Votre présence est indispensable pour procéder à la prise d'empreintes.

Mairies de : LOUVIERS, VAL DE REUIL, LE NEUBOURG

Municipalité

Disponible depuis chez vous



Attention ! Il est inutile de se déplacer en mairie ou en préfecture pour remplir l'attestation. Le formulaire d'autorisation de sortie de territoire est accessible sur www.service-public.fr. (N° CERFA 15646*01)

Inscription sur liste électorale



Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions), ainsi que pour une personne ayant obtenu la nationalité française après 2018. En dehors de ces situations, il est nécessaire de demander à être inscrit sur les listes électorales (liste électorale d'une mairie ou liste électorale consulaire) pour pouvoir voter.

Nouveaux habitants ?

Un Français déménageant en France doit déclarer sa nouvelle adresse auprès de la Mairie de son nouveau domicile.

Un Français qui revient vivre en France doit le plus souvent s'inscrire auprès de la Mairie de son nouveau domicile pour pouvoir voter en France.

Un Français partant résider à l'étranger doit choisir entre s'inscrire (ou rester inscrit) auprès de sa Mairie ou s'inscrire auprès du consulat (ou de l'ambassade) de son pays d'accueil.

Inscription en Mairie ou en ligne ?

Vous pouvez vous inscrire en Mairie, en vous munissant d'une pièce d'identité et justificatif de domicile (facture eau, gaz, électricité, téléphone...). Un formulaire sera à remplir et à redonner en Mairie aux horaires d'ouverture.

En ligne, rendez-vous sur le site <https://www.service-public.fr/>, onglet papiers-citoyenneté, onglet élection. Vous devez utiliser le téléservice de demande d'inscription sur les listes électorales et joindre la version numérisée des documents suivants : Justificatif de domicile type facture et justificatif d'identité.

Municipalité

Les déchets et collectes

La collecte

JOURS DE COLLECTE

Les poubelles d'ordures ménagères, les bacs de tri et les bacs de déchets verts sont ramassés le mercredi matin selon le rythme du calendrier de l'agglomération.

Les bacs et sacs sont à sortir la veille au soir.

DÉCHETS VÉGÉTAUX

La collecte des déchets végétaux est assurée le mercredi matin de la semaine 11 à la semaine 48.

ENCOMBRANTS

Vos encombrants sont ramassés sur rendez-vous gratuitement, appelez la Ressourcerie au 09.86.48.63.60.

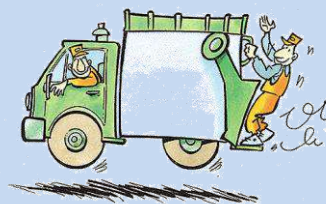
INFORMATION PRATIQUE

Les bacs endommagés peuvent être remplacés en mairie.

Déchèterie de la Haye Malherbe, Téléphone 02.32.40.45.63 et Horaires : Mardi, Jeudi, Vendredi 4^h00-17^h45

Mercredi et Samedi 9^h00-11^h45 et 14^h00-17^h45.

Des conteneurs à verre et papier sont à votre disposition rue du Carbonnier, Rue de la Gare, Rue de la Ravine, Place de la Malice (La Vallée) etc... Ainsi qu'un conteneur pour vêtements.



Demande de bac à déchets

Pour toutes demandes de bac à déchets verts, nous vous invitons à vous rapprocher auprès du Centre d'Agglomération Seine Eure (CASE). Pour les demandes de bac à ordures ménagères vous devez vous rendre en Mairie muni d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois.

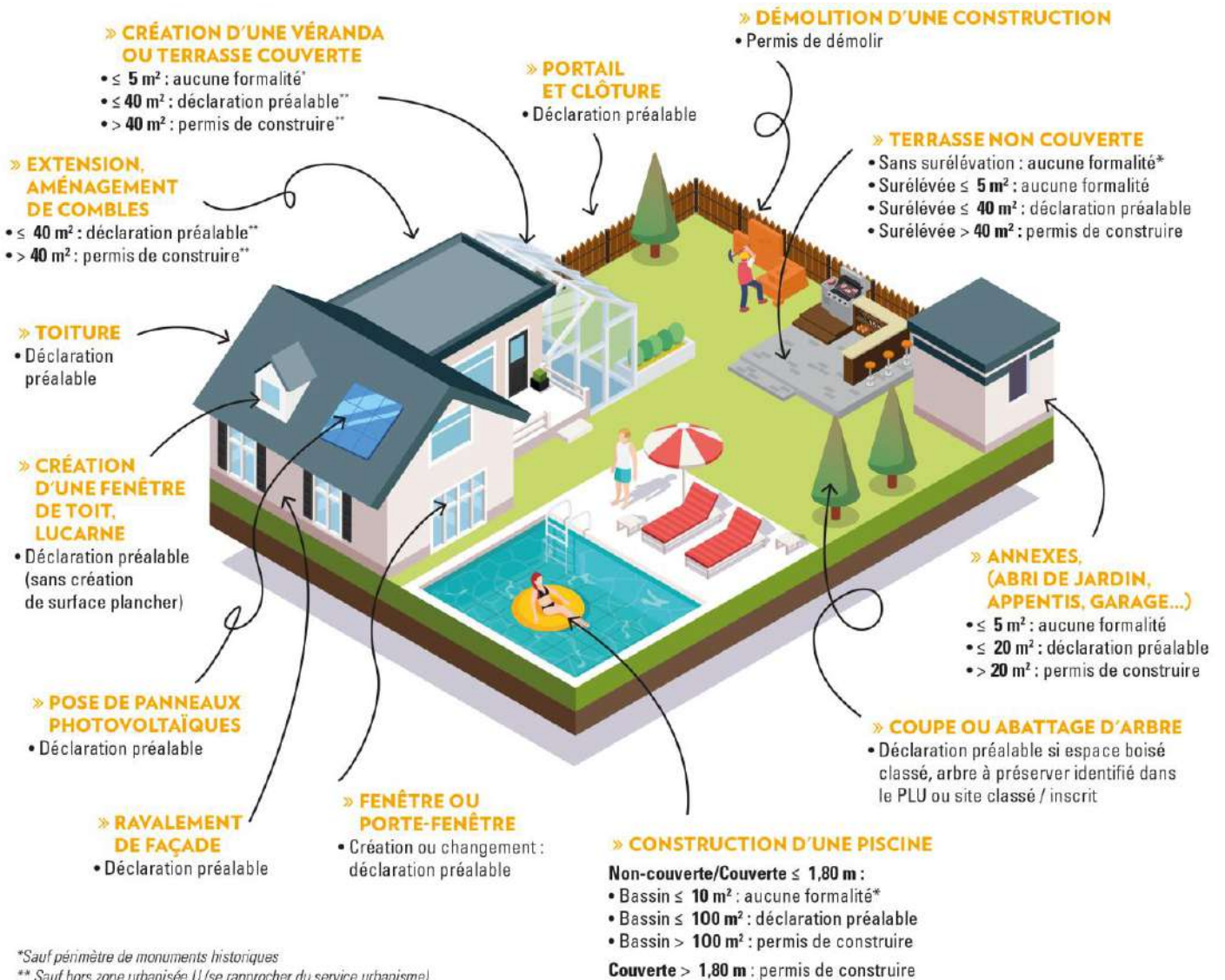


Oubli des agents de propreté

Il arrive parfois que les agents de propreté lors du ramassage hebdomadaire oublient malencontreusement vos déchets. Pour résoudre ce problème nous vous invitons à contactez le Centre d'Agglomération Seine-Eure (CASE) au service propreté 02.32.50.85.64 pour leur faire part de votre requête.

Municipalité

Quelles démarches pour vos projets



*Sauf périmètre de monuments historiques

** Sauf hors zone urbanisée U (se rapprocher du service urbanisme)

Municipalité

Une identité pour l'école du Bourg

Par une délibération présentée au conseil municipal du 28 janvier 2020, après avoir consulté les enfants de Monsieur et Madame Jean Paul BARBÉ, il a été décidé de lui rendre hommage et d'appeler l'école du Bourg à son nom.

Le 21 mai 2022, la plaque commémorative a été dévoilée en présence de ses enfants, de quelques élus, Malherbois et les proches de Monsieur Jean Paul BARBÉ.

Depuis, l'école du Bourg porte le nom de celui qui a été Maire de notre Commune et instituteur à Daubeuf la Campagne.



Inauguration après travaux de l'épicerie "Le petit panier"

Le vendredi 30 Septembre 2022, nous avons inaugurés la réouverture après les travaux du Petit Panier. Les propriétaires nous ont réservé un bon accueil avec une dégustation de produits locaux.

Bravo pour cette belle rénovation.



Municipalité

Modifications de l'équipe municipale

Mickaël HEURTEAU quitte la fonction de 1^{er} adjoint mais reste conseiller municipal. Son activité professionnelle ne lui permet plus d'assurer le poste d'adjoint. Éric LOUET passe 1^{er} adjoint.

Chères Malherboises, chers Malherbois

Je tenais à vous informer de ma démission du poste d'adjoint au maire de La Haye-Malherbe. En effet après plus de 2 très bonnes années passées au côté de Serge Marais, je suis contraint de quitter les missions qui m'ont été confiées au sein du Conseil Municipal. J'ai été enchanté de ces mois passés en étroite collaboration avec Serge Marais, cependant les prérogatives liées au poste d'adjoint se révèlent incompatibles avec mes nouvelles attributions professionnelles.

En accord avec Monsieur le Maire, je reste toutefois conseiller municipal.

Je remercie toutes celles et tous ceux avec qui j'ai eu plaisir à échanger pendant ces 2 années.

A très bientôt

Mickaël HEURTEAU

José HACVILLE prend la fonction de 3^{ème} adjoint.

Séverine BONNET-THOMAS quitte la fonction de conseillère municipale pour raison familiale. Séverine est remplacée dans ces activités par Lynda HEUDEBOURG.

Émilie LEFRONT quitte ses fonctions de conseillère municipale pour raison familiale. Émilie est remplacée par Jean-Marc SEYMOUR.

Commémoration du 11 novembre

Commémoration du vendredi 11 novembre 2022, au nom du conseil municipal je vous remercie pour votre participation, les parents, grands-parents, les enfants dont nous remercions encore les magnifiques dessins, la directrice Mme Poiret et l'ensemble des enseignants, les pompiers du centre de secours de La Haye Malherbe/Quatremare et l'association des anciens combattants.

Un grand merci aux enfants de l'école de La Vallée pour leur participation et pour la distribution des bleuets confectionnés par leurs soins au moment de la cérémonie devant la stèle près de l'école. Merci aux enseignantes et aux parents présents pour leur participation.



Municipalité

La Communication

La commission est pour nous un outil essentiel. Le bulletin municipal est et restera un outil de communication indispensable mais à l'époque où nous vivons et à la vitesse où circule l'information, vous inscrire à l'application « Maires Citoyens » vous permettra d'être informé très rapidement des actualités, alertes et dates d'évènements.

Nous travaillons actuellement activement sur le montage de notre site internet pour vous offrir une communication et un support plus complet ! Ce dernier devrait voir le jour 1^{er} semestre 2023.

Depuis août 2020 le support numérique application "Maires et Citoyens" est accessible les téléphones mobiles Android et les PC.

Un nouveau support de communication :



MAIRES & CITOYENS



Comment vous inscrire ?

L'application est disponible gratuitement sur :

- téléphone : en la téléchargeant via Apple Store ou Play Store (Android)
- ordinateur : en vous connectant sur <https://mairesetcitoyens.fr>

Il vous suffira dans les 2 cas :

- d'indiquer le code postal 27400 et de sélectionner la commune La Haye Malherbe
- de sélectionner votre adresse mail et un mot de passe

Après vérification, votre compte sera validé : vous choisirez alors de recevoir ou non des notifications sur votre téléphone ainsi que des e-mails sur votre ordinateur.

Les différentes fonctionnalités proposées



Actualités

Un fil d'actualité vous permettant de découvrir médias et informations (événements culturels, thèmes du prochain conseil municipal, alertes orages...). Vous êtes ainsi informés de ce qu'il se passe dans votre commune et pourrez commenter les publications.



Présentation

Une présentation de La Haye Malherbe, son nombre d'habitants, ses hameaux, sa fiche d'identité ...



Le maire et son équipe

Une description complète de l'équipe municipale et de ses responsables de commissions pour mieux vous orienter suivant vos besoins



Haye-Malherbe



Annuaire des services

Un annuaire complet des services proposés sur notre commune affichés sur une carte dynamique (coordonnées, horaires d'ouverture...)



Liens utiles

Pour partager avec vous des liens pour accéder rapidement à des sites internet (Portail Famille de l'Agglo Seine Eure, démarches en ligne...)



Agenda

Un agenda communal, simple à consulter, pour vous informer des événements à venir : réunions d'information, événements sportifs et associatifs organisés par la commune, les associations et les clubs sportifs, conseils municipaux, ... Toutes les dates à retenir, centralisées et accessibles sur cet agenda

Flash infos

Pand@ by PIMMS présent dans votre Mairie

Pand@ By PIMMS est présent dans la Mairie de la Haye Malherbe sur rendez-vous.



Delphine BOIVIN

Directrice – Correspondante qualité

Place des 4 saisons 27100 VAL-DE-REUIL

02.32.25.12.25 - 06.83.88.27.45

delphine.boivin@pimms.org

@pimmsseineeure

L'association PIMMS Seine-Eure a été créée en novembre 2007. Un premier point d'accueil a été ouvert en décembre 2008 sur Val-de-Reuil et un second en septembre 2010 sur Louviers.

Le PIMMS Seine-Eure a pour objectif de faciliter l'accès aux services publics à l'ensemble des habitants de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure.

Services proposés :

- Accompagnement dans toutes démarches administratives papier ou via internet,
- Aide au remplissage de formulaire et à la prise de rendez-vous,
- Aide à la compréhension et à la rédaction de courriers,
- Orientation vers les acteurs du territoire en fonction du besoin identifié,
- Médiation en cas de difficultés de paiement,
- Accès libre à un espace bureautique et à internet pour toutes démarches administratives (Actualisation, CV,).

L'accueil physique du public se fait uniquement sur Rendez-vous

La prise de rendez-vous se fait par téléphone au 02-32-25-12-25

Les permanences téléphoniques sont assurées du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h, puis le vendredi matin de 9h à 12h. Lors des permanences téléphoniques, un médiateur peut accompagner à distance (informer, guider, orienter...) ou proposer un rendez-vous dans l'un des lieux d'accueils du PIMMS : PIMMS de Val-de-Reuil ; PIMMS de Louviers ; permanences en mairie de le Manoir-sur-Seine, La Haye Malherbe ou Saint-Pierre-du-Vauvray



Information



Point numérique



Orientation



Conseils et accompagnement

PIMMS SEINE-EURE Place des 4 saisons - 27100 Val-de-Reuil - 02.32.25.12.25 - seine-eure@pimms.org

Flash infos

Épicerie sociale et solidaire itinérante



C'est quoi ?

Un service d'aide alimentaire itinérant à destination de personnes en précarité vivant dans les communes rurales de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure.

Pour qui ?

Pour les personnes résidant sur les communes rurales suivantes :

- Canton de Louviers : Andé, Heudebouville, Incarville, Saint Etienne du Vauvray, Saint Pierre du Vauvray, Vironvay
- Canton de Pont de l'Arche : Acquigny, Alizay, Amfreville-sur-Iton, Crasville, Criquebeuf-sur-Seine, Igo-ville, La Haye-Lecomte, La Haye Malherbe, La Vacherie, Le Manoir, Le Mesnil-Jourdain, Les Damps, Martot, Pinterville, Pîtres, Quatremare, Surtauville, Surville, Terres-de-bord, Vraiville
- Canton de Val de Reuil : Uniquement Amfreville sous les Monts, Connelles, Herqueville

Comment être bénéficiaire ?

En prenant rendez-vous avec le Centre Communal d'Action Social de votre commune ou avec un travailleur social de la Maison du Département. Vous pouvez contacter ces derniers au 02.32.61.11.15 pour Val de Reuil, 02.23.09.46.56 pour Louviers ou 02.35.23.01.05 pour Pont-de-l'Arche. Et en leurs apportant les renseignements nécessaires (justificatif de moins de 3 mois des ressources et des charges)

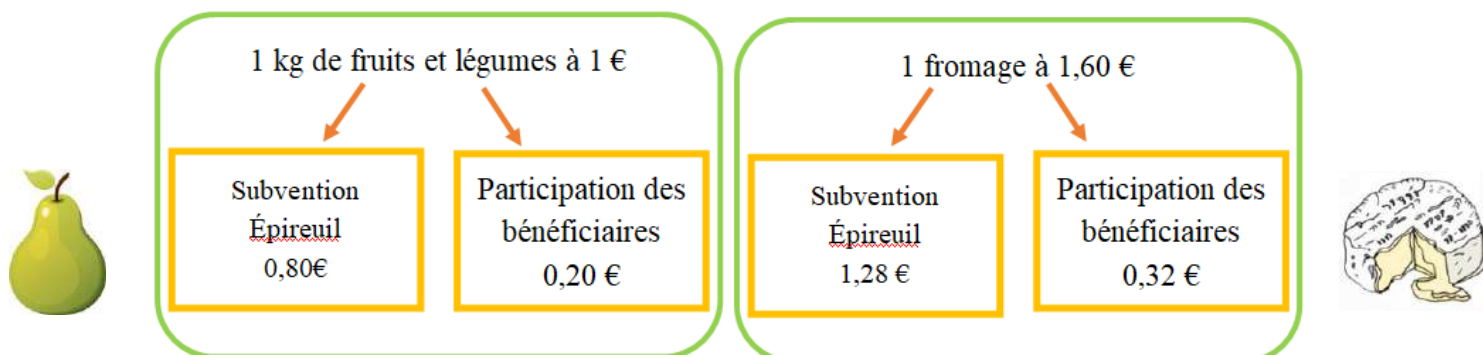
Comment ça marche ?

Les dossiers sont étudiés une fois par semaine lors d'une commission.

Si le dossier est accepté, il y a une ouverture des droits pour faire les achats (à concurrence du budget qui est accordé).

- Choix des courses en fonction des habitudes alimentaires et budgétaires,
- Participation financière à hauteur de 10 à 30% du prix de référence des produits distribués,
- Ils veillent à proposer une variété de produits (alimentaires, d'hygiène et d'entretien),
- Ils indiquent également quel sera le jour de livraison et l'adresse du lieu Relais où se fera la livraison.

Exemple :



Flash infos

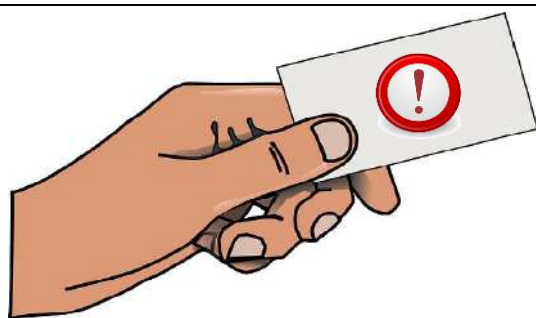


Pour passer la commande

Personnes ayant accès à internet	Personnes n'ayant pas accès à internet
La veille de la livraison, connexion à notre site internet à partir de 16h30 et accès à notre boutique en ligne	A chaque livraison, une liste des produits secs peut nous être remis pour la semaine
Choix de produits parmi ceux proposés	Pour les produits frais, la veille du jour de livraison, à partir de 14h, passage de commande par téléphone

Le panier est livré par un salarié et un bénévole au point Relais du village dans l'après-midi.

Règlement de la participation financière



Vos cartes de visite dans le prochain bulletin

Commerçantes, Commerçants, et Artisans, si vous souhaitez paraître dans le prochain bulletin municipal, nous vous invitons à venir déposer en Mairie vos cartes de visite, celles-ci seront scannées et intégrées dans le prochain numéro.

Flash infos

Le monoxyde de carbone

En période hivernale, les risques d'intoxication au monoxyde de carbone (CO) augmentent, en lien avec l'utilisation des appareils de chauffage. En raison du confinement et du temps passé à la maison, il convient d'être encore plus vigilant en ce moment. Chaque année, ce gaz toxique est responsable d'une centaine de décès en France. Invisible, inodore et non irritant, le monoxyde de carbone est indétectable. Des gestes simples contribuent pourtant à réduire les risques.

Les dangers du monoxyde de carbone (CO)

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel. Il ne sent rien et ne se voit pas.

Aérez au moins 10 min. par jour

Faites vérifier et entretenir : chaudières et chauffages chaque année avant l'hiver

Utilisez dehors : appareils de cuisson (brasero, barbecue) et groupes électrogènes

Respectez le mode d'emploi des appareils de chauffage et de cuisson



www.prevention-maison.fr



Flash infos

Les chenilles processionnaires

Cette année, un nouveau fléau est apparu dans notre région, la chenille processionnaire du chêne particulièrement dangereuse pour les animaux domestiques et nous-mêmes.



**Processionnaire du chêne
Papillons et chenilles**

Plusieurs moyens de lutte existent, des traitements phytosanitaires biologiques ou chimiques, la lutte mécanique ou le piégeage par confusion sexuelle mais ne prenez pas de risques, faites appel plutôt à un professionnel car malheureusement sur le domaine privé, c'est aux propriétaires de faire le nécessaire, le coût n'étant pas anodin. Il faut espérer un hiver assez vigoureux pour limiter cette invasion, le réchauffement climatique étant le principal coupable. Dans les deux liens suivants, vous y trouverez plus d'informations et conseils.

La pression démographique, les besoins toujours plus importants en ressources engendrent sur notre milieu toutes sortes de maux comme le dérèglement climatique, la pollution responsable de 48000 décès par an en France mais aussi et surtout la disparition des espèces ; mammifères, oiseaux, poissons ont chuté de 60% depuis 1970, beaucoup étaient utiles pour maintenir un équilibre. Nous nous devons de les aider pour nos enfants et toutes les générations futures, moins de pesticides dans nos jardins en leur fournissant un abri, une mangeoire, un nichoir.

Dans notre région, plusieurs espèces que vous avez connues ont déjà disparues ou en passe de le devenir (Le chardonnet, le bouvreuil, l'abeille, le hérisson, l'anguille, les hirondelles, la tourterelle des bois, le vison, le putois, la pipistrelle, le serin cini et bien d'autres encore.



<https://www.centreantipoisons.be/nature/animaux/la-chenille-processionnaire>
<https://chenilles-processionnaires.fr/chenille-processionnaire-du-chene.htm>

Flash infos

Les frelons asiatiques



Qui peut intervenir pour détruire un nid ?

Pour rappel les sapeurs-pompiers n'interviennent plus pour détruire les nids. Il est nécessaire de faire appel à des spécialistes qui utilisent un matériel et des techniques professionnelles adaptés à chaque cas assurant une sécurité optimale. Ne vous attaquez jamais à un nid seul ! **Faites appel à « ALLO LA GUÊPE » au 06.72.42.17.00.**

Comment reconnaître un nid ?

Le nid du frelon asiatique est construit au printemps et peut atteindre à la fin de l'été un mètre de haut et 80 cm de diamètre quand il est fixé comme souvent à plus de 15 mètres de haut. Le frelon asiatique construit un nid qui ressemble à du papier mâché composé de plusieurs galettes. On le trouve rarement au ras du sol et il sera le plus souvent à plusieurs mètres de hauteur et il sera très difficile d'accès. Il est souvent de forme sphérique, abrite près de 2000 frelons et possède un orifice d'entrée et de sortie latérale. On peut trouver aussi les nids de frelons asiatiques dans un bâtiment ouvert ou dans le creux d'un mur mais très rarement en terre dans le sol. La présence d'un nid de frelon asiatique dans un arbre n'est détectable qu'avec les allées et venues des frelons car le vol du frelon asiatique fait beaucoup moins de bruit que celui du frelon d'Europe. On ne découvre ainsi la plupart du temps les nids de frelons asiatiques qu'en hiver avec l'absence de feuilles dans les arbres.

Le Centre d'Agglomération Seine Eure met fin aux aides des destructions de nids de frelons asiatiques pour 2019

L'opération « aide pour la destruction des nids de frelons asiatiques » se termine à partir 15 novembre 2019. Après cette date, il n'y aura plus de participation financière de l'agglomération.

La CASE s'est mobilisée pour la lutte contre le frelon asiatique en 2019 en prenant en charge 70% du montant de destruction des nids. Cette opération a eu un fort succès et a permis de détruire environ 120 nids primaires et 55 nids secondaires (bilan jusqu'au 24 octobre 2019) sur notre territoire. A cette période de l'année, les reines ont quitté les nids.

Leur destruction relève plus d'un intérêt sanitaire qu'écologique. L'opération se termine donc en date du 15 novembre 2019. A partir de cette date, il n'y aura plus de participation financière de l'agglomération pour la destruction des nids. Les propriétaires pourront toujours contacter le GDS pour bénéficier des 30% de prise en charge par le Département de l'Eure via la plateforme ou au 02 77 64 54 27.

Flash infos

L'ambroisie

Du nouveau sur le front des espèces invasives ; après le frelon asiatique, les chenilles processionnaires, voici maintenant de nouvelles espèces à surveiller, l'ambroisie dont les pollens sont très allergènes et la berce du Caucase dont la sève peut provoquer des brûlures jusqu'au 3ème degré, leurs installations souvent dues, via les jardinerias, les échanges mondiaux, le dérèglement climatique et le manque de prédateur.

Fléau pour certaines d'entre elles c'est un enjeu d'ordre sanitaire et environnemental.

Notre région peu touchée par ces deux espèces, nous pouvons encore en limiter leur propagation.

Différents organismes sont en charge de l'observation et de la coordination de la lutte contre ces espèces, le FREDON NORMANDIE et L'OBSERVATOIRE DE L'AMBROISIE.

Ci- joint quelques liens et photos d'informations :

<https://ambroisie-risque.info/lambroisie-une-problematique-internationale-conference-a-budapest/>

<https://ambroisie-risque.info/observatoire-des-ambroisies>

L'ambroisie



La berce du Caucase



Aspect des brûlures occasionnées par la berce du caucasse

L'aide à domicile



Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) est un établissement public indépendant de l'Agglomération. Le CIAS Seine-Eure a pour objet de développer les actions d'intérêt communautaire et notamment l'accompagnement des personnes fragilisées ou en perte d'autonomie.

Ce service d'aide à domicile est accessible aux habitants du territoire Seine-Eure. Il s'adresse aux personnes de plus de 60 ans et aux personnes handicapées. Il apporte à la personne une aide et un soutien lui permettant ainsi de vivre à son domicile, selon ses choix dans les meilleures conditions possibles.

Le service d'aide à domicile fonctionne 7 jours sur 7, de 7^h00 à 20^h00. Il intervient pour accompagner les personnes dans les tâches de la vie quotidienne tel que l'aide :

- la toilette
- la préparation des repas
- les déplacements
- les courses
- les tâches ménagères courantes
- les démarches administratives

Le CIAS est ouvert du lundi au vendredi, de 8^h30 à 12^h30 et de 13^h30 à 17^h00, excepté le lundi après-midi de 14^h00 à 17^h00. Un accueil physique et téléphonique personnalisé est assuré aux jours et horaires d'ouverture.

Renseignements au 02.76.46.02.00 ou aide.domicile@seine-eure.com



Un coup de pouce pour acheter votre 1^{er} logement !



Vous achetez votre premier logement ? Profitez d'une aide financière pour vous installer sur le territoire Seine-Eure.

Une aide pour quel logement ?

- **6000 €** : Collectif ancien avec au moins 25% de travaux à effectuer comprenant deux actions de travaux de rénovation énergétique.
- **6000 €** : Collectif neuf.
- **4000 €** : Individuel ancien avec au moins 25% de travaux à effectuer comprenant deux actions de rénovations énergétiques.
- **4000 €** : Individuel neuf allant au-delà des normes RT 2012 en obtenant la labellisation E+C-.
- **4000 €** : Location accession.
- **2000 €** : Individuel neuf respectant les normes RT 2012.

Comment en bénéficier ?

ð Être primo-accédant (ou ne pas avoir été propriétaire de sa résidence principale au cours des 2 dernières années)

ð Remplir les critères d'éligibilité des plafonds de ressources retenus pour le Prêt Taux Zéro

ð Acheter sa résidence principale sur le territoire Seine-Eure.

Des questions ?

Pour tout renseignement, contactez Laurence HASLEY du service habitat

Téléphone :

02.32.50.85.82

Mail :

laurence.hasley@seine-eure.com

Maison de l'Habitat : Bienvenue chez vous !



**La maison
de l'habitat**

L'Agglo a regroupé en un lieu unique tous les services liés au logement. C'est la Maison de l'habitat ouverte depuis mardi 25 juin rue Pierre-Mendès-France, à Louviers.

Grâce à la Maison de l'habitat, chacun peut trouver réponse à ses questions, un accompagnement neutre et gratuit : aide à l'accession, diagnostic énergétique, solution de financements de travaux, accueil des nouveaux arrivants...

La Maison de l'habitat est le regroupement en un guichet unique de tous les services que propose l'Agglo.

Elle facilite l'accès à l'information, simplifie les démarches des particuliers et des investisseurs. Les partenaires de l'immobilier peuvent y tenir des permanences.

Une maison divisée en 3 pôles



Je rénove

La Maison de la rénovation ouverte en 2016 dans les locaux de l'Alec a rejoint la Maison de l'habitat.

Les conseillers peuvent accompagner de bout en bout ceux qui envisagent la rénovation de leur logement (conseils d'experts, économie d'énergie, solutions de financement, etc.).



Je m'installe

Mise en ligne des offres immobilières en achat ou location, information sur les avantages financiers propres au territoire Seine-Eure, accompagnement sur-mesure des nouveaux arrivants par une personne dédiée.



Je loue
mon bien

C'est l'accompagnement des propriétaires qui veulent valoriser leur bien en le louant, aides possibles en cas de rénovation, informations juridiques, actualités fiscales, intermédiation locative...

maison-habitat.seine-eure.fr



02 32 63 63 00



11B rue Pierre Mendès France
27400 Louviers



habitat@seine-eure.com



seine-eure
agglo

Agglomération Seine - Eure

Les aides pour réduire nos déchets

L'Agglo vous aide les habitants souhaitant composter, en participant financièrement à l'achat d'un composteur à hauteur de 70 €, sur présentation de facture



Compostons !

Composter permet de réduire ses déchets de 40 kg par an et par habitant !

En utilisant les déchets de cuisine et les déchets de jardin, il est possible de réduire d'un tiers le poids de notre poubelle et d'obtenir du compost pour le jardin.

L'Agglo Seine-Eure aide les habitants souhaitant composter, en participant financièrement à l'achat d'un composteur à hauteur de 70 €, sur présentation de facture*.

Direction Propreté et déchet Hôtel d'Agglomération CS 10514, 27405 Louviers Proprete.urbaaine@seine-eure.com

* Pièces justificatives à fournir :

justificatif de domicile de moins de 3 mois,

justificatif d'achat de l'année en cours ou de moins de 6 mois,

avec le descriptif détaillé du composteur, RIB.

Tondons-en « Mulching » !

Équipée d'une lame spécifique, cette tondeuse hache finement l'herbe puis la disperse sur le sol.

L'herbe tondue permet de :

- Maintenir l'humidité et ainsi de lutter contre la sécheresse,
- Lutter contre les herbes invasives,
- Bénéficier d'un engrais naturel et gratuit.



Les apports sont limités à 3 m³ / semaine.

Munissez-vous d'une fourche pour vider votre remorque, ou pour un gain de temps, mettez vos déchets verts dans des sacs solides que vous viderez sur place.



Adoptons des poules !



Une poule mange les épluchures, les restes de repas et même les coquilles d'huîtres (émiettées) et les déchets de crevettes ! Elle pond des œufs et anime le jardin pour la joie des petits et grands.

L'Agglo donne 2 poules par foyer.

Renseignez-vous auprès du service propreté.

Téléphone : 02 32 50 89 51

Venez retirer en mairie ou à l'Hôtel d'Agglomération votre « stop pub » ! Vous ne subirez plus les publicités mais continuerez à bénéficier des informations des collectivités.

NON à la publicité et aux journaux d'annonces

STOP PUB
Réduisons vite nos déchets !

Merçi

OUI à l'info des collectivités

Bravo pour le tri

En septembre 2021, les consignes de tri étant simplifiées et les bacs jaunes distribués. 1 an plus tard quels sont les résultats de cette nouvelle organisation ?

C'est un succès !

+ **50% d'emballages recyclés** par rapport à l'année précédant les nouvelles consignes de tri.

Vous trouverez ci-joint un visuel que vous pouvez partager auprès de vos habitants pour les féliciter ! J

Certains foyers se sont plaints de la fréquence de collecte trop faible du tri (tous les 15 jours) et pour certains, ont menacé d'arrêter de trier. On voit que finalement la diminution de fréquence n'a pas été un frein au tri et elle a permis de faire une grosse économie de collecte.

En cas de surplus de production de tri voici les conseils que nous donnons :

- Mettre son carton brun, ses rouleaux de papier toilette et d'essuie tout dans son compost
- Éviter le suremballage
- Utiliser des sacs réutilisables pour les achats de fruits et légumes
- Apporter ses propres contenants pour acheter ses pâtisseries, sa viande, son plat cuisiné
- Boire l'eau du robinet : l'eau est de très bonne qualité sur l'agglomération !
- Refuser les sacs dans les magasins
- Refuser le cartons des chaussures que l'on vient de s'acheter
- Acheter des produits concentrés : gel douche, lessive, savon
- Acheter en grand conditionnement son riz, pâtes, poudre de chocolat, shampoing, produit vaisselle, etc
- Acheter en vrac
- Éviter la vaisselle jetable

Si malgré ces conseils il reste une surproduction de cartons, ils peuvent être disposés pliés à côté du bac jaune, et les emballages excédentaires peuvent être déposés dans un carton ou sac **transparent** à côté du bac jaune également.

Pour les foyers de 5 personnes et +, qui ont une surproduction chronique, un 2^{ème} bac peut leur être donné.

BRAVO
POUR VOTRE GESTE DU TRI!



Grace à VOUS, depuis la mise en place des nouvelles consignes de tri et des bacs jaunes, c'est
+ 50% d'emballages recyclés *!

*Par rapport aux tonnes recyclées l'année précédant les nouvelles consignes.

seine-eure
agglo

Les ennemis du tri



WANTED

Les ennemis du tri !

Batterie Pile Bonbonne de gaz Emballages imbriqués Sac noir

- Les bonbonnes de gaz, les batteries et les piles sont sources d'incendies dans les centres de tri.
- Les emballages emboîtés les uns dans les autres empêchent leur recyclage.
- Les sacs noirs sont rejetés en centre de tri car ils sont considérés comme des ordures ménagères (les emballages sont à jeter en vrac dans le bac jaune).

seine-eure agglo

seine-eure agglo

Agglomération Seine - Eure

La reprise gratuite de vos appareils usagés



Si vous achetez une ampoule ou un appareil neuf, en remplacement d'un équipement hors service, votre magasin a l'obligation de reprendre l'ancien au moment de l'achat en point de vente ou au moment de la livraison. C'est la reprise « 1 pour 1 ».

Sur le lieu de vente :

Dans le cas d'un enlèvement du nouvel appareil directement en magasin, la reprise de l'équipement usagé doit être effectuée gratuitement sur le lieu de vente.

Lors de la livraison à domicile :

Dans le cas d'une livraison du nouvel appareil, la reprise de l'équipement usagé doit se faire lors de la livraison.

Lors de la livraison dans un point relais :

Dans le cas d'une livraison du nouvel équipement dans un point relais, l'ancien appareil doit être repris sur le lieu de la livraison ou une autre solution de reprise doit être proposée aux consommateurs. Parmi ces solutions, les distributeurs doivent proposer soit un système de collecte de proximité qu'ils financent directement, soit un dispositif de renvoi postal pour les appareils qui le permettent.

Vous pouvez également apporter vos appareils et ampoules usagés dans l'une des déchèteries de l'Agglo Seine-Eure.

Les appareils partent ensuite en dépollution si besoin, puis au recyclage.

Mais le meilleur déchet étant celui que l'on ne produit pas, il vaut mieux prolonger la vie des appareils, en les faisant réparer.



Source : ECOSYSTEM, éco-organisme en charge de la collecte

Agglomération Seine - Eure

Je donne une seconde vie à mes meubles

Vous souhaitez vous débarrasser d'un lit, d'un matelas, de chaises, d'un salon de jardin, etc.

Si le meuble est en bon état :

Il peut resservir, en le donnant à la Ressourcerie de Val-de-Reuil (09.86.48.63.60) ou à celle du Manoir (09.86.38.05.05).

Si le meuble est en mauvais état :

Il peut être apporté dans les déchèteries du territoire.

La benne « mobilier » est envoyée dans un centre de tri à Oissel pour séparer les matelas, les meubles en ferraille, qui partiront en recyclage, et les meubles en bois, les mousses de canapés et fauteuils, qui seront valorisés énergétiquement.



L'éco-participation :

C'est un montant que vous versez quand vous achetez un meuble. Il correspond au coût de la prise en charge du meuble usagé : collecte + tri + traitement. Il est reversé à **éco-mobilier** qui est l'éco-organisme agréé pour la filière de valorisation « meubles ».



Étude éolien

Une étude est en cours afin de tester la faisabilité de l'implantation d'éoliennes. L'étude de la mesure est gérée et suivie par l'agglomération et la société VSB. Un mat a été mis en place sur la commune de Vraiville en octobre. Les communes de Mandeville, Vraiville, Surtauville, Terres de Bord et la Haye Malherbe sont concernées par cette étude.

Une réunion de concertation sera proposée aux Malherbois courant décembre pour répondre aux questions des habitants.

Attention ce n'est qu'une étude et non un projet.

Nous vous tenons au courant des suites de cette étude.



Agglomération Seine - Eure

Transport à la demande près de chez vous

FLEXI 

Ligne **H**



LOUVIERS Clinique, Joffre, Paris, Porte de l'Eau, Rendez-Vous Bus
LA HAYE-MALHERBE Marie

À l'arrêt **La Vallée**, pour vous rendre aux Hôpitaux d'Elbeuf ou de Louviers, du lundi au samedi aux horaires définis.



HÔPITAL ELBEUF > HÔPITAL LOUVIERS

DU LUNDI AU SAMEDI (SAUF JOURS FÉRIÉS)

ST-AUBIN-LES-ELBEUF Hôpital intercommunal Elbeuf	10:45	14:30	16:00	17:35
Gare St Aubin	10:50	14:35	16:05	17:40
La Ruche	10:54	14:39	16:10	17:45
La Vallée	11:08	14:53	16:26	18:01
Joffre	11:21	15:06	16:41	18:16
Rendez-Vous Bus	11:24	15:09	16:44	18:19
LOUVIERS Hôpital intercommunal Louviers	11:25	15:10	16:45	18:20

HÔPITAL LOUVIERS > HÔPITAL ELBEUF

DU LUNDI AU SAMEDI (SAUF JOURS FÉRIÉS)

LOUVIERS Hôpital intercommunal Louviers	08:30	08:45	13:30	18:35
Rendez-Vous Bus	08:32	08:47	13:32	18:37
Porte de l'Eau	08:38	08:51	13:38	18:41
Joffre	08:38	08:53	13:38	18:43
La Vallée	08:50	10:06	13:48	18:53
La Ruche	09:06	10:20	14:01	19:06
Gare St Aubin	09:10	10:25	14:06	19:10
ST-AUBIN-LES-ELBEUF Hôpital intercommunal Elbeuf	09:15	10:30	14:10	19:15

COMMENT VOYAGER ?

- ❶ Réservez soit :
 - > Par téléphone au **02 32 40 44 44** (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et de 9h à 12h30 le samedi) jusqu'à 4 semaine à l'avance, et au plus tard, la veille avant 16h30 pour le lendemain, le samedi jusqu'à 11h pour le lundi suivant.
 - > Sur le site semo-mobilite.fr (réservation 24h/24).
- ❷ Précisez le jour, l'horaire et les arrêts de prise de charge et de destination.
- ❸ Rendez-vous à l'arrêt convenu 5 mn avant l'horaire de départ.
En cas de retard, le taxi n'est pas tenu de vous attendre.
- ❹ Validez votre titre de transport. Le prix est identique à celui d'un voyage en bus et permet la correspondance

seine-eure
agglo



02 32 40 44 44



semo-mobilite.fr

semo

Nous vous informons que le nouveau réseau devrait voir le jour début mai prochain. En ce qui concerne notre commune, le transport à la demande sera disponible à la réservation jusqu'à 1 heure avant le déplacement. Par ailleurs, avec le transport à la demande, les habitants de La Haye Malherbe pourront se rendre également à Pont-de-l'Arche, en plus de Louviers.

Règles de civisme

Les animaux errants



Extrait registre des délibérations du conseil municipal

Monsieur Le Maire, rappelle que, selon l'article L 212-21 et suivants du Code Rural, « il prend toutes les dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats ou de tous les animaux errants » y compris leur saisie et leur conduite dans un lieu de dépôt, qu'il désigne, adapté à l'accueil et à la garde de ceux-ci.

Par ailleurs, au titre du pouvoir de police générale qu'il détient en vertu des articles L 2212-1 et L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est habilité à intervenir pour assurer le bon ordre, la sureté, la sécurité et la salubrité publique.

Il informe le conseil municipal qu'il souhaite mettre en place des tarifs pour la capture et la pension des animaux errants pris en charge par les services municipaux.

Il propose plusieurs possibilités qui sont appliquées dans diverses communes, frais de 1ère capture, 2ème capture, frais de nourriture et garde au chenil. Les frais de vétérinaire, si nécessaires, seront à la charge du propriétaire.

Frais de garde et de nourriture : 15 €/jour par animal

Un forfait de capture selon des tranches horaires définies :

- Forfait semaine entre 8^h00 et 17^h00 ; **50 €** par animal
- Forfait semaine entre 17^h00 et 8^h00 ; **80 €** par animal
- Forfait week-end et jours fériés ; **120 €** par animal

Dépôts sauvages



Les dépôts sauvages sont interdits depuis la loi du 15 juillet 1975. Se débarrasser de ses déchets encombrants sur un trottoir, au coin d'un bois ou dans une rivière est un comportement irresponsable, mais malheureusement encore trop fréquent. Ces cimetières sauvages de déchets polluent les sols, les eaux, l'air et dégradent les paysages.

Nous informons les auteurs de ces indécrottes qu'ils s'exposent à des amendes de 150 à 1500 €. Ils doivent aussi savoir que le fait d'apporter les déchets en utilisant un véhicule est un facteur aggravant et que personne n'est autorisé à rajouter des déchets sur un dépôt sauvage. Ces comportements inciviques ne sont pas acceptables. Ce sont les services des communes et donc les finances publiques qui sont mis à contribution.

Règles de civisme

Nuisances sonores

Bricolage - Jardinage

L'utilisation d'appareils ou d'outils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage est réglementée.

Leur utilisation est autorisée* :

- > du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00,
- > les samedis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00,
- > les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

* Arrêté préfectoral de la Vienne du 19 juin 2007 (sauf dispositions locales plus restrictives).



C'est votre anniversaire... vous déménagez : Pensez à prévenir vos voisins



Un bruit vous gêne ?

Quelle que soit son origine

Voisinage :

- > Jardinage
- > Bricolage
- > Instruments de musique
- > Appareils bruyants
- > Animaux domestiques
- > Comportements bruyants

Chantiers de travaux publics ou privés

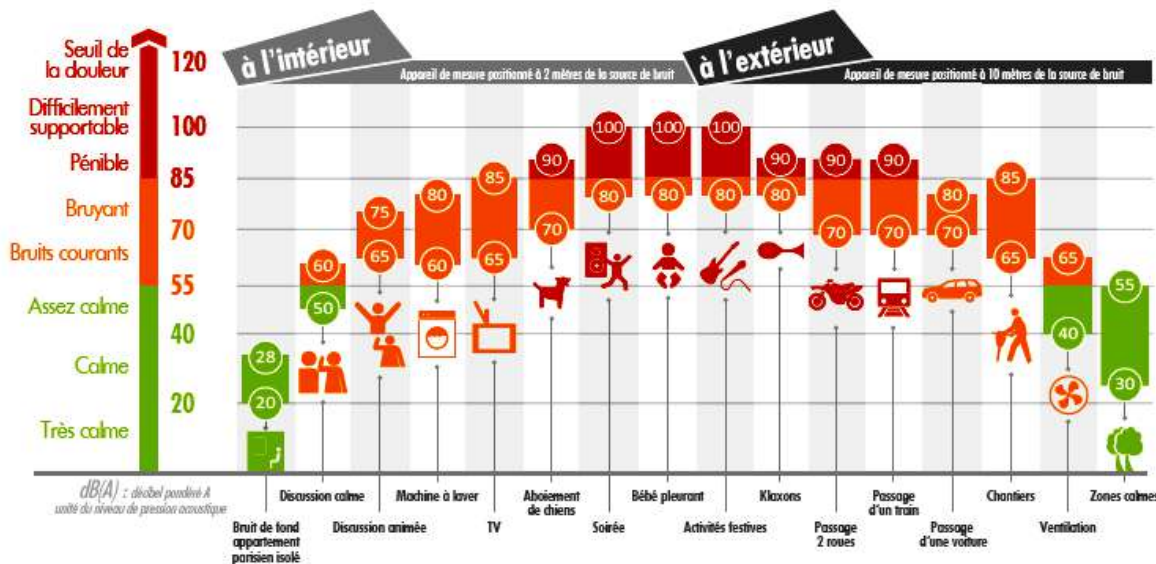
Activités (sauf installations classées)

(une mesure sonométrique est alors nécessaire)^[1]

- > Commerce
- > Artisanat
- > Agriculture
- > Sport
- > Loisir
- > Lieu musical

[1] Réalisée à la demande du Maire par la DDASS ou le SCS

Privilégiez dans tous les cas une démarche amiable



+3 dB(A)

c'est l'augmentation du bruit lorsque l'on double la source sonore

voiture = 60 dB(A)

+ voiture = 63 dB(A)

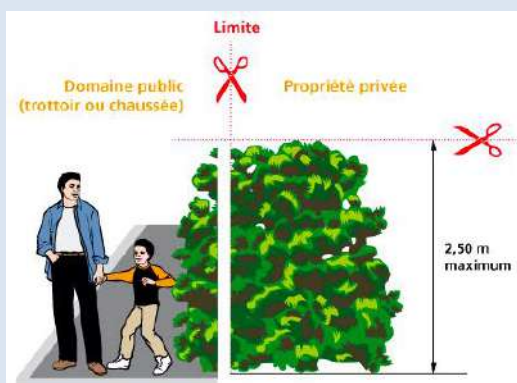
+10 dB(A)

c'est l'augmentation du bruit qui provoque la sensation d'un son deux fois plus fort

Règles de civisme

Élagage des haies, arbres, arbustes

Les riverains sont tenus d'élaguer les arbres, arbustes et haies bordant les voies publiques et privées de façon à ne pas gêner les passages des piétons, des câbles électriques ou téléphoniques, ainsi que la visibilité des panneaux de signalisation.



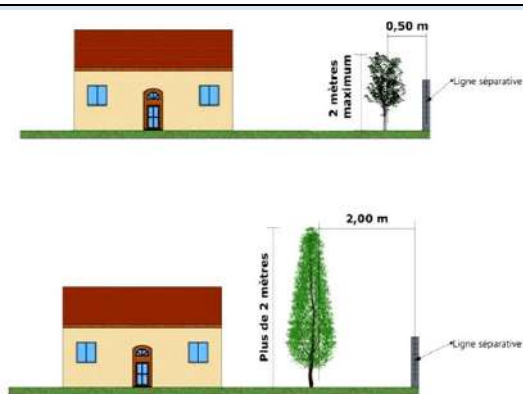
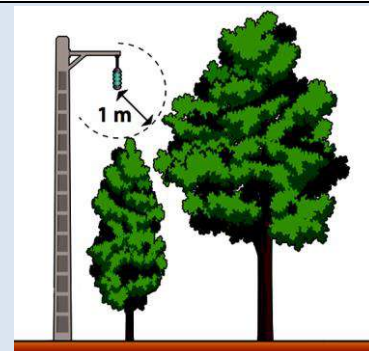
Les propriétaires sont tenus de couper les branches et les racines qui avancent sur la voie publique, à l'aplomb de ladite voie. Vous devez également veiller à ce que vos propres plantations n'empiètent pas sur le domaine public (rues, allées, chemins). Vos arbres ou vos haies ne doivent pas empêcher de marcher sur un trottoir ou constituer un danger pour la circulation routière. Si tel est le cas, le Maire peut vous contraindre à élaguer vos arbres en vous adressant une injonction de faire.

Il n'est permis d'avoir des arbres en bordure des voies communales qu'à une distance de deux mètres pour les plantations qui dépassent deux mètres et à la distance de 0,50 mètre pour les autres.

Si des branches ou des arbres situés sur votre propriété occasionnent des dégâts sur les lignes électriques et éventuellement sur les installations et sur les appareils des autres clients, EDF peut engager des recours envers le propriétaire ou le locataire, en tant que gardien de l'arbre, est présumé responsable des dommages causés à la ligne.

Si la ligne est sur la voie publique, l'élagage est à votre charge, en revanche si la ligne traverse votre propriété, c'est à EDF de l'effectuer à sa charge.

* Aux abords des lignes, définissez les distances à respecter en prenant compte de la taille qu'auront vos plantations à leur maturité. La distance minimum entre le poteau et l'arbre est de 1 mètre.



Tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres qui dépassent chez son voisin, au niveau de la limite de séparative. Les autres limites fixent la distance de plantation initiale :

*distance se mesurant à partir du tronc de l'arbre

Types de végétaux	Distance minimale des plantations
Plantations jusqu'à 2 mètres de hauteur	0,50 mètre de la limite séparative de la propriété voisine
Plantations supérieures à 2 mètres de hauteur	2 mètres de la limite séparative de la propriété voisine

Vos plantations peuvent occasionner des troubles anormaux sur les terrains voisins et ces derniers sont en droit d'exiger de faire cesser ces troubles et de plus demander des indemnités pour les préjudices subis, même dans le cas où vous avez respecté les distances de plantation. Exemples pouvant être considérés comme troubles anormaux ou excessifs :

- Les racines d'arbres qui détériorent les revêtements de sol du voisin, son chemin d'accès
- Les feuilles qui provoquent des nuisances (gouttières ou canalisations bouchées),
- Les pertes continues d'ensoleillement tout au long de l'année causées par des arbres persistants.

Règles de civisme

Brûlage des déchets végétaux

STOP au brûlage à l'air libre des déchets verts et aux autres usages du feu !
Pour rappel, le brûlage à l'air libre des déchets verts et aux autres usages du feu et au débroussaillage est FORMELLEMENT INTERDIT.



Suite à plusieurs constats, encore récents, et plaintes reçues d'administrés subissant les désagréments de cette pratique, en plus de la pollution que celle-ci produit, nous vous transmettons quelques informations ainsi que l'arrêté préfectoral reçu le 16 novembre 2020. Brûler des déchets à l'air libre peut être punie d'une amende de 450 €. Incommoder son voisinage par les odeurs, fumées ou détritiques volants risquant de provoquer un incendie, peut par ailleurs engager votre responsabilité." Brûler des déchets verts, surtout s'ils sont humides, dégage des substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement (des particules fines notamment). Par exemple, brûler 50 kg de végétaux à l'air libre émet autant de particules fines que rouler pendant 14 000 km avec une voiture à essence neuve. Les déchets verts sont constitués des végétaux (secs ou humides) de jardin ou de parc. Il s'agit de l'herbe après tonte de pelouse, des feuilles mortes, des résidus d'élagage, des résidus de taille de haies et arbustes, des résidus de débroussaillage, des épluchures de fruits et légumes... Ces déchets verts font partie des « biodéchets ».

Que faire de vos déchets verts ?

Il est possible de les utiliser en paillage ou en compost individuel car ils sont biodégradables, c'est-à-dire qu'ils se décomposent avec le temps. Ou bien de les déposer conformément aux règles mises en place par la commune. Pour rappel, nous avons la chance d'avoir une déchetterie sur notre commune !

Il est donc interdit de les brûler à l'air libre, ni même de les brûler avec un incinérateur de jardin.

En cas de non-respect de la réglementation, une contravention de 450 € (article 131-13 du code pénal) peut être appliquée à tout contrevenant.

La circulaire du 18 Novembre 2011 relative à l'interdiction de brûlage à l'air libre des déchets verts précise que cette pratique est **strictement proscrite pour les particuliers et collectivités.**



En effet, au-delà des possibles troubles du voisinage par les odeurs et la fumée, ainsi que des risques d'incendies, le brûlage à l'air libre émet de nombreux polluants qui sont d'autant plus importants que les végétaux sont verts et humides. Pour rappel sont considérés comme déchets verts : les feuilles mortes, les tontes de gazon, les tailles de haies et d'arbustes, les résidus d'élagage, les déchets d'entretien de massifs, les autres déchets végétaux issus des jardins et parcs de particuliers. Des solutions alternatives adaptées existent, plus respectueuses de l'environnement, et privilégient la valorisation des déchets verts : compostage, broyage, paillage, apports en déchetteries.

Règles de civisme

La propreté devant chez soi

Nous rappelons à nouveau les obligations envers la communauté relevant à la fois du respect mutuel, du savoir-vivre ensemble et de textes législatifs.

Les nouvelles réglementations environnementales interdisent maintenant l'utilisation de produits phytosanitaires et compliquent maintenant l'entretien des espaces verts, pour vous comme pour nos employés communaux.

Il serait préjudiciable pour tous d'être obligé de faire appel à des prestations extérieures ou à l'augmentation des effectifs face à un surcoût de travail, solutions trop impactantes sur le budget communal ou directement sur les taux d'imposition.

Nous vous rappelons via un arrêté et une fiche d'information vos obligations envers tous.

L'ensemble de notre communauté compte sur vous et votre civisme pour favoriser et maintenir en état nos espaces communs.



Fleurissement

Le concours des maisons fleuries 2021



- 1 ère Mme Doré
- 2 ère Mme Moscipan
- 3 ère Mme Mouquet

Pour les 3 premiers bons d'achat chez nos commerçants et diplôme

Le fleurissement de la commune



Travaux 2021 - 2022

Remplacement du four de mise en température, chauffe-eau, conteneur isotherme de la cantine de l'école de Jean Paul Barbé en mars 2021



Montant de l'achat : 7 580,00 € H.T. 9 097,00 € T.T.C.
Participation de l'agglomération FDC (fond de concours) montant : 3 790,00 € sur le montant H.T.
Reste à charge pour la commune : 5 197,00 € T.T.C.

PANNEAU INFORMATION MARS 2022

Montant de l'achat Info Centaure : 11 290,00 € H.T. 13 548,00 € T.T.C.
Socle béton Entr. William Richard : 571,00 € H.T. 685,00 € T.T.C.
Raccordement divers : 3 105,00 € H.T. 3 726,00 € T.T.C.
Participation Agglomération FDC (fond de concours) : 3 983,00 € sur le H.T.
Participation « France Relance » : 7 000,00 € sur le H.T.
Reste à charge pour la commune : 6 976,00 € T.T.C.



Installation d'un chauffage air/air pour remplacement du chauffage gaz de la cantine de l'école Jean-Paul Barbé en avril 2022.

Montant des travaux : 4 570,00 € H.T. 5 484,00 € T.T.C.

Participation Agglo FDC (fond de concours) : 2 285,00 € sur le H.T.

Participation de l'État D.E.T.R. (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) : 1 370,00 € sur le H.T.

Reste à charge pour la commune : 1 829,00 € T.T.C.



Remplacement du hangar à vélo de l'école Jean-Paul Barbé en août 2022



Montant de l'investissement par la commune sans subvention :
565,00 € H.T. 679,00 € T.T.C.

Remplacement du lave-vaisselle de la cantine de l'école Jean-Paul Barbé en septembre 2022

Montant de l'achat : 4 525,00 € H.T. 5 431,00 € T.T.C.
Participation Agglo FDC (fond de concours) : 2 172,00 € sur le H.T.
Reste à charge pour la commune : 3 259,00 € T.T.C.



Remplacement des éclairages fluorescent par des éclairages LED.



Montant de l'achat : 5 455,00 € H.T. 6 546,00 € T.T.C.
Participation de l'État D.S.I.L. (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) : 4 364,00 € sur le H.T.
Reste à charge pour la commune : 2 182,00 € T.T.C.

Pose des défibrillateurs



Salle polyvalente.

École de La Vallée.



La mairie.



Montant des travaux : 3 833,00 € H.T. 4 182,00 € T.T.C.
Participation Agglo FDC (fond de concours) : 2 100,00 € sur le H.T.
Reste à charge pour la commune : 2 082,00 € T.T.C.

Équipement pour l'entretien des espaces verts



Micro tracteur pour la tonte en location longue durée.

Achat d'une débroussailleuse électrique sans fil.

Montant de l'investissement par la commune sans subvention : 1676,00 € T.T.C.



Pose du sapin de Noël place de la mairie



La commune remercie l'entreprise les transports Martine qui a offert les sapins pour les écoles et la place de la mairie en 2021. Nous remercions aussi l'entreprise William Richard, Mr Bréant, Mr Heurteau et le personnel communal pour l'aide apportée à l'installation du sapin sur la place de la mairie.

Pose de radar pédagogique

Entrée de La Vallée en venant de
Saint Pierre les Elbeuf



Côte de Montaure avant d'entrer dans
Terres de Bord

Montant des travaux : 3 167,88 € T.T.C.
Subvention amende de police : 1 319,95 € sur le H.T.
Reversement TVA : 519,66 €
Reste à charge pour la commune : 1 328,27 € T.T.C.

Rue du carbonnier



Remplacement de la conduite d'eau potable
Travaux financés par l'Agglo.

Travaux

Rue des Tuileries (enfouissement des réseaux électrique et téléphonique)



Dépenses d'investissement.

Distribution publique d'électricité, renforcement prioritaire.

Montant des travaux 228 000.00 € T.T.C.

Participation commune 7% TOTAL : 13 300.00 €

Réseau éclairage public renforcement prioritaire.

Montant des travaux 58 000.00 € T.T.C.

Participation commune 20% TOTAL : 9 667.00 €

Dépenses de fonctionnement.

Réseau télécom renforcement prioritaire.

Montant des travaux 36 000.00 € T.T.C.

Participation commune 30% + Tva Total : 15 000.00 €

Mise en conformité de la défense incendie

Pose d'un nouveau poteau dans la rue
de la ravine



Pose d'un nouveau poteau dans la rue
des Tilleuls (Le Camp des ventes)

Montant des travaux : 7 714,00 € H.T. 9 257,00 € T.T.C.

Participation de l'État D.E.T.R. (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) : 2 314,00 € sur le H.T.

Participation du Département : 2 700,00 € sur le H.T.

Participation Agglo FDC (fond de concours) : 1 157,00 € sur le H.T.

Reste à charge pour la commune : 3 086,00 € T.T.C.

Travaux d'isolation thermique

Travaux isolation des plafonds des classes Primaire et CE 1

Et isolation des tuyaux de chauffage de la mairie.

Coût pour la commune : 0 € suite à la **prime** rénovation énergétique. **Isolation** ITE.



Le cimetière



Restauration du dessus des piliers ainsi que la peinture du portail, par l'Association CURSUS.



Montant des travaux : 2 955,00 € T.T.C.

Participation Agglo FDC (fond de concours) : 2 758,00 € sur le H.T.

Reste à charge pour la commune : 197,00 € T.T.C.

Travaux

Nettoyage du Monument aux morts et peinture des obus par la Commission cimetière

Avant



Après



Pour information, le reste à charge de la commune sera réduit par le remboursement de la TVA par l'État deux ans après la dépense. Le taux de remboursement est de 16,4% des dépenses d'investissements.

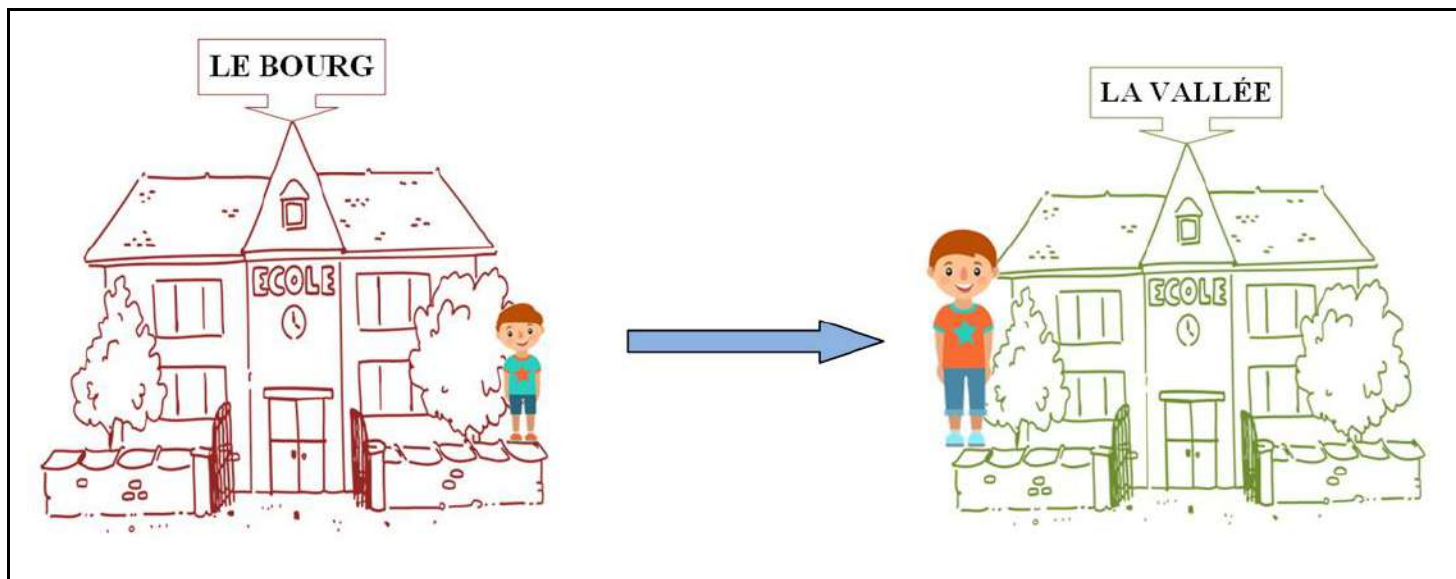
La boîte à livres

La réalisation et la pose dans le centre bourg d'une boîte à livres à l'initiative d'administrés



Vie scolaire

Retour de l'enfant vers l'école de La Vallée



Nous rappelons aux parents qu'il est convenu que les enfants résidants sur le hameau « La Vallée », le lieu-dit le « Camp des Ventes », et les enfants résidants sur l'ancienne commune de Tostes (depuis la fermeture de l'école de cette commune), effectuent leur scolarité à l'école du hameau « La Vallée » dès la classe de CP jusqu'à leur rentrée en sixième. Seule la présence d'un frère ou d'une sœur dans l'école maternelle de la commune de résidence pourrait éventuellement faire l'objet d'une demande de dérogation. Cependant, lorsque l'enfant le plus jeune intégrera la classe CP, l'ensemble de la fratrie retournera d'office à l'école de secteur soit l'école du hameau « La Vallée », même si l'aîné de la fratrie doit interrompre le cycle en cours.

Tarifs scolaires 2020 - 2021



Cantine

Enfant de la commune : 3,20 €

Enfant hors commune : 3,60 €

Adulte : 5,50 €



Toute absence doit être signalée la veille avant 9h00 à la cantinière (06.20.89.85.09) ou à la mairie au (02.32.50.61.30) pour être décompté.

Garderie

École Jean-Paul BARBÉ

Matin 7^h30 à 8^h20 : 1,30 €

Soir 16^h30 à 18^h00 : 1,80 €

Soir + prolongement jusqu'à 18^h30 : 2,80 €

Passer 18h30, un supplément sera facturé 10,00 €.



Tout retard doit être signalé au 06.20.89.85.08

École La Vallée

Matin 7^h30 à 8^h30 : 1,30 €

Matin+ 7h00 à 8h30 : 2,80€

Soir 16^h15 à 18^h00 : 1,80 €

Soir + prolongement jusqu'à 18^h30 : 2,80 €

Passer 18h30, un supplément sera facturé 10,00 €.



Tout retard doit être signalé au 06.20.89.85.08

Vie associative



Association des Parents d'Élèves

Association des Parents d'élèves de l'école Jean-Paul Barbé

L'APE comprend environ 25 membres, l'objectif est de proposer des événements pour les enfants de l'école (Goûter d'Halloween, Noël, Carnaval...) et des actions afin de récolter des fonds pour aider l'école sur différents projets (aide à la classe découverte, achat de matériel, livres....)

Notre Assemblée Générale a encore rassemblé une vingtaine de membres, vendredi 23 septembre afin de faire le bilan de l'année 2022/2023 et de prévoir les actions prochaines.

Composition du Bureau :

Présidence : Céline METAYER

Trésorerie : Sébastien BATTENDIER/Christine DUQUESNE

Secrétaire : Marlène MARAIS

Nos actions de l'année 2021/2022

- Concours dessin Halloween
- Vente de sapins
- Goûter de Noël venue du père Noël dans les classes
- Chasse aux œufs
- Vente de Plants de légumes
- Tombola pour la Kermesse de l'école

L'école a ainsi pu bénéficier d'une enveloppe pour acheter des livres, et un chèque de 1500 euros pour la classe découverte).



Pour cette nouvelle année, actions prévues

- Goûter d'Halloween (vendredi 21 octobre)
- Vente de sapins
- Achat de verres réutilisables avec logo de l'APE pour nos actions
- Goûter de Noël
- Carnaval
- Repas dansant à la salle des fêtes le samedi 11 mars
- Chasse aux œufs
- Vente de Plants de légumes
- Tombola pour la Kermesse de l'école



Nous remercions notre nouveau membre Julien LANAVERRÉ pour notre nouvelle banderole et tous nos membres sans lesquels toutes ces actions ne seraient possibles !

De même, un grand merci aux commerçants de la commune qui tous les ans nous offrent des bons cadeaux pour la tombola de la kermesse !

Si vous souhaitez nous rejoindre, n'hésitez pas à nous contacter. (metayer.celine@gmail.com ou 06 12 99 32 03)

L'équipe APE

Vie associative

Judo Club La Haye Malherbe

CONTACTEZ-NOUS : 06.15.46.27.26



Judo Club la Haye Malherbe

1^{er} cours d'essai gratuit pour
l'activité de votre choix !



Qui sommes-nous ?

Le Judo Club de la Haye Malherbe est une association (Loi 1901) créée en 2014.

L'équipe dirigeante, ainsi que les bénévoles qui donnent de leur temps, font tout depuis des années pour enseigner le judo de manière fidèle au code moral qui régit cet art martial, mais aussi pour éduquer les enfants qui font partie du club



NOS

CODES MORAUX

POLITESSE
COURAGE
SINCERITE
HONNEUR
MODESTIE
RESPECT
CONTROLE DE SOI
AMITIE



Sensei Jigoro Kano



Vie associative

ACTIVITES

JUDO

« Le Judo est une école de la vie »

ENFANTS
A PARTIR DE 4 ANS

La pratique du Judo et son apprentissage contribuent à l'épanouissement et à l'éducation **des enfants**



ADOLESCENTS

Chez l'**adolescent** l'objectif du judo sera de faire de vous un véritable compétiteur dans le respect du code moral de nos disciplines.



ADULTE

La pratique du judo chez l'**adulte** contribue à conserver, améliorer ses capacités physiques et sa santé tout en apprenant à maîtriser un geste technique.



TAÏSO

Cours Mixte ou exclusivement féminin, regroupant plusieurs activités : **Coaching, Gym, Cardio, Cuisses, Abdos, Fessiers, Etirements.**

SELF-DEFENSE

La self-défense permet d'**acquérir maîtrise de son corps, confiance et contrôle de soi.** Sa pratique est recommandée à partir de l'adolescence et convient à tous.

Christophe BRUCK
Directeur Technique 3^{ème} DAN

Diplômé du DESJEPS (Brevet d'Etat)

« *Mon EXPERIENCE et ma passion sont à votre disposition !* »

Taïso

A Tostes le Mardi de 19h45 à 21h00
A la Haye Malherbe le mercredi de 17h45 à 18h45

Judo

A la Haye Malherbe le mercredi
14h à 17h45
18h45 – 19h45



Vie associative

La Joie de Vivre

L'association La Joie de Vivre vous propose , moyennant une cotisation annuelle (18€ en 2022)

de participer aux activités suivantes :

Gratuité pour la marche et le tricot

Tarif de groupe pour les sorties

L'association compte cette année 111 adhérents.

Activités toute l'année :

Le mardi matin randonnée pédestre, deux distances au menu, suivant les capacités de chacun, ces sorties sont encadrées par des bénévoles, T. Ibert, G. Bellanger, J.Y. Laudrel, F. Lemonnier.

Le jeudi, tous les 15 jours, l'atelier tricot est animé par V. Letellier.

Les travaux réalisés seront proposés aux marchés de Noël. Le produit de la vente est donné au club. Marché : Montaure les 26 et 27 Novembre, La Haye Malherbe 11 Décembre

Merci à toutes et tous pour votre implication.

Autres activités 2022:

Mars : Très belle soirée dîner et spectacle, animation par l'association Poly'sons, 75 personnes étaient présentes.

Juin : Sortie d'une journée, nous avons visité Le Tréport, Mers les Bains et Eu. Après le restaurant du midi, découverte du musée des traditions verrières ou nous avons assisté à une démonstration de soufflage de verre. (49 participants)

Septembre : Repas annuel du club, avec animation musicale, seulement 38 personnes étaient présentes, mais l'ambiance était là. Les amateurs de danse ont bien profité.

Sortie à venir le 1er Décembre, le Cabaret les Enfants Terribles à Elbeuf.

L'assemblée générale est prévue le 23 Janvier.

Bonne fin d'année à toutes et tous.



Vie associative

Association de Sauvegarde du Patrimoine Malherbois

L'année du renouveau, nous avons enfin renoué avec la 25^{ème} exposition de peintures.

Notre invité d'honneur Mr Jean-Paul GAUTIER, entouré d'une quarantaine de peintres avec le thème « Expressionnisme en Malherbois », nous avons 140 toiles aux couleurs variées qui on illuminé la grange du Deffend, nous remercions la Famille De Gouy propriétaire de ce site.

Martine JACOBS a bénéficié du lot offert par A&M CADRES de Bourg- Achard.

Le prix du Thèmes et Prix Bernard CLAUDE, a récompensé Mr Pierre PETIT, Mmes Dominique SAUVAGERE, et Pierrette ESMIOL.

Le prix de l'A.S.P.M attribué à Mme René SAUSSAIS.

Un prix de la jeunesse à Melle Lou BREVAL.

Les tableaux offerts par les peintres ont fait des heureux parmi les visiteurs.

Participation au Forum des associations en septembre

Nos prochaines activités :

- animation au four à pain le 23 avril 2023
- exposition de peinture du 28 avril au 1^{er} mai 2023 sur le thème du Fauvisme.

Pensez à adhérer et nous rejoindre dans notre association l'A.S.P.M contact 06.73.27.18.66 ou 06.76.83.82.50

Le secrétaire ; Bruno CLAUDE



Vie associative

La Vallée des Loisirs



En 36 ans d'existence, l'association La Vallée des Loisirs a proposé de nombreuses activités à ses adhérents pour répondre à leurs attentes. Les plus récentes sont des initiations à la photo et à la vidéo.

A la lecture de notre calendrier 2023, vous pourrez constater que notre association s'adresse à l'ensemble de la population du territoire en organisant des manifestations culturelles et conviviales permettant aux habitants de se rencontrer et de mieux se connaître.

Nous possédons notre propre local près de l'école de La Vallée. Cela nous permet d'organiser nos activités aussi bien dans la journée qu'en soirée.

Afin de poursuivre notre chemin, nous avons besoin de vos idées, de votre enthousiasme et de votre concours pour mettre en œuvre de nouveaux projets.



Soirée ludique

Nous recherchons 5 personnes intéressées par la photographie pour former une nouvelle session.



Soirée Théâtrale



Journée Plein air



Soirée Repas dansant

Calendrier des animations 2023 :

- 28 janvier : Assemblée Générale
- 17 février : Soirée ludique à La Vallée (réservée aux adhérents)
- 18 mars : Soirée avec repas animée par Cabaret Tropical à Montaure
- 26 mai : Fête des Voisins à La Vallée
- 3 juin : Journée Plein Air avec pique-nique
- 2 juillet : Foire à tout à Tostes
- 7 octobre : Soirée théâtrale à La Haye-Malherbe
- 22 octobre : Sortie mycologique en Forêt de Bord
- 17 novembre : Veillée à La Vallée (réservée aux adhérents)

Pour plus d'informations n'hésitez pas à appeler le 06 22 45 60 36.

Vie associative

Racing Club Malherbe Surville

Présentation du RCMS

Notre association Racing Club Malherbe Surville est un club de football situé sur les communes de La Haye Malherbe, Saint Didier des Bois, Surville, Surtauville, Terres de bords et leurs alentours.



Notre club comprend environ 200 licenciés de tout age.

Nos équipes participent aux championnats du District de l'Eure, aux coupes de France, de Normandie et de l'Eure et à un maximum de tournois, avec toujours beaucoup d'ambition.



La mission de nos dirigeants est de faire progresser chaque année nos joueurs, tout en véhiculant des valeurs telles que le partage, l'esprit d'équipe, la mixité, le fair-play et l'ouverture.

Notre slogan : **SEUL, on va progresser, ENSEMBLE, on va loin**

Vie associative



Nous communiquons activement sur les réseaux sociaux, à travers notre page facebook :

<https://www.facebook.com/rcmalherbe.survillefoot>

et notre site internet :

<https://rc-malherbe-surville.footeo.com>



Contacts :

Nous sommes ouverts à toutes suggestions donc n'hésitez pas à nous contacter.

David PEREIRA SOARES

Président du RCMS

06.89.83.58.48

pereira.soares.david@gmail.com



Vie associative

Académie d'Aikido Seine Eure

Aikishintaiso / Aikido - La Haye Malherbe / Louviers
<https://seine-eure.aikido.fr> - 06 84 84 41 22

Le groupe de l'Académie d'Aikido Seine Eure regroupe une trentaine de pratiquants de tout âge, sexe, et profession. Le dojo de la Haye Malherbe est à la salle polyvalente, rue de la poste. Les cours sont ouverts à tous, à tout âge et pour tout niveau.

Ils sont dirigés par Grilhères Sensei (habitant de la Haye Malherbe), 4^e dan, pratiquant l'Aikido depuis 20 ans.



La Haye Malherbe accueille de nombreux stages : stage Aikido-Tango (03/2022), stage intensif adultes Nord (06/2022) et stage ados Nord (12/2022).

L'Aikido, art martial traditionnel japonais non violent et sans compétition, vise à travailler en souplesse et dans le respect du partenaire. Il se pratique en groupe, dans la bonne humeur, avec un mélange de niveau afin de permettre à chacun de bénéficier de l'expérience de tous. Il apporte énergie, mobilité, perception du corps dans l'espace, que ce soit à mains nues ou au sabre et bâton en bois. Les cours d'Aikido ont lieu le mercredi soir à Louviers (18h30-19h45 et 19h45-21h15 ados/adultes).

L'Aikishintaiso, face interne de l'Aikido, enchaîne postures fixes, mouvements, marches. Yoga martial et gymnastique posturale, il se pratique seul, sur un tatami ou en extérieur et vise à rééquilibrer le corps, des points d'appui à la tête en chassant les tensions corporelles inutiles. Les cours d'Aikishintaiso ont lieu le jeudi soir à La Haye Malherbe (20h-21h30).

Un dojo restant toujours ouvert et la progression étant propre à chacun, il est possible de venir nous rejoindre à tout moment, pour un cours d'essai gratuit !



Vie associative

A S H M section course hors stade

Ne courez plus seul. Rejoignez-nous

La section course hors-piste de la Haye Malherbe est conviviale. Nous sommes affiliés à la **Fédération Française d'Athlétisme**. Nous pratiquons la course sur route, le trail, et d'autres activités liées à la course à pied. L'ambiance et la bonne humeur sont les clés de notre section.

Les entraînements sont programmés :

- Le lundi, le mercredi et le vendredi à partir de 8h 45.

Le lieu de rendez vous est près du petit pont à **la Haye Malherbe**



Pour tous renseignements vous pouvez nous contacter au :

Tel : 02.32.50.60.34

Port : 06. 85.60.19.00

Cordialement

Le bureau

Vie associative

ASHM gymnastique



L'association Gymnastique de la Haye Malherbe vous invite à nous rejoindre tout les Jeudis à la salle polyvalente De 18 h à 19 h30

Nous sommes une équipe dynamique de tout âge.
Nous faisons des cours différents toutes les semaines.
La cotisation pour l'année est de 76 Euros.

Pour tout renseignements au N° 06 88 63 35 26
Mme Cormon

L'Eure des savoirs

L'association se réunit tous les lundis à la salle Émile LENOBLE de 14h à 17 h
Pour des ateliers de travaux manuels, tricot, broderie, collage de serviettes etc.

Contact

Mme Palisse
Tel 06 86 17 52 84
Tel 02 32 50 61 16

Dates à retenir

8 Janvier



Vœux du Maire
11h dans la salle polyvalente

17 Janvier



Assemblée générale
La joie de Vivre

5 Février



Repas des anciens

6 Février



A partir de 15h00 et jusqu'à
19h00 dans la salle polyvalente
de La Haye Malherbe, faites le
don de sang. Collation offerte
après le don.

4 Mars



Soirée théâtre
"Lady Oscar"

5 Mars



Crêpes musette
Avec
Trio ANDREWS

18 Mars



Repas dansant organisé par
La Vallée des Loisirs
à la salle des fêtes de Montaur
Avec Cabaret Tropical

25 Mars



Opération mon village propre

23 Avril



Foire à tout du comité des fêtes
à La Haye Malherbe

Dates à retenir

2 Mai



A partir de 15h00 et jusqu'à 19h00 dans la salle polyvalente de La Haye Malherbe, faites le don de sang. Collation offerte après le don.

8 mai



Commémoration de la victoire 1945

14 Mai



Crêpes musette Avec Duo Ginguette

27 / 29 Mai



Fêtes de la Pentecôte

2 Juillet



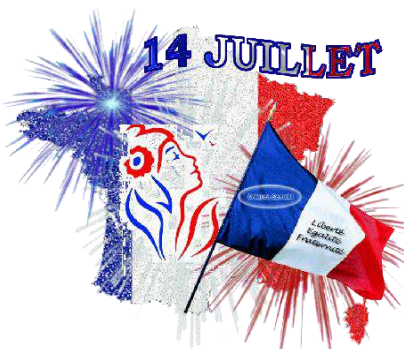
Foire à tout organisée par La Vallée des Loisirs à Tostes

10 Juillet



A partir de 15h00 et jusqu'à 19h00 dans la salle polyvalente de La Haye Malherbe, faites le don de sang. Collation offerte après le don.

14 Juillet



Fête nationale

23 Juillet



Repas de la Joie de Vivre

6 Août



Repas champêtre

Dates à retenir

9 Septembre



Forum des associations

16 Septembre



Loto du comité des fêtes

24 Septembre



Assemblée générale
ASHM gymnastique

25 Septembre



Opération mon village propre

2 Octobre



A partir de 15h00 et jusqu'à
19h00 dans la salle polyvalente
de La Haye Malherbe, faites le
don de sang. Collation offerte
après le don.

7 Octobre



Soirée théâtrale organisée
Par La Vallée des Loisirs
20h30 dans la salle polyvalente

14 octobre



Soirée choucroute dans
la salle polyvalente
avec LES ANDREWS

22 Octobre



Crêpes musette
Avec LES ANDREWS

22 Octobre



Sortie mycologique organisée
Par La Vallée des Loisirs
En forêt de Bord

Dates à retenir

11 Novembre



Commémoration de l'armistice

18 Novembre



Soirée beaujolais dans
la salle polyvalente

19 Novembre



Crêpes musette
avec Duo Guinguette

8 Décembre



Arbre de Noël

10 Décembre



Marché de Noël dans
la salle polyvalente

11 Décembre



A partir de 15h00 et jusqu'à
19h00 dans la salle polyvalente
de La Haye Malherbe, faites le
don de sang. Collation offerte
après le don.

Votre équipe municipale



Serge Marais	Maire
Éric Louet	1er Adjoint
Amélia Bréant	2ème Adjoint
José Hacville	3ème Adjoint
Marc Angot	Conseiller municipal
Christel Baron	Conseillère municipale
Béatrice Cormon	Conseillère municipale
Lynda Heudebourg	Conseillère municipale
Mickaël Heurteau	Conseiller municipal
Jean François Laborde	Conseiller municipal
Jean Yves Laudrel	Conseiller municipal
Hervé Letellier	Conseiller municipal
Nathalie Pomard	Conseillère municipale
Jean Pierre Pouliquen	Conseiller municipal
Jean Marc Seymour	Conseiller municipal